

Les bibliothèques publiques
en milieu rural
sur la Côte-Nord

Mémoire présenté à la consultation publique
sur le
Renouvellement de la politique culturelle du Québec

Sept-Iles, avril 2016

1. PRÉSENTATION

1.1 Historique

En 1959, le gouvernement du Québec adopte la loi sur les bibliothèques publiques. L'année suivante, la Direction des bibliothèques publiques est créée, elle a comme objectifs de démocratiser l'accès aux bibliothèques et de favoriser la diffusion gratuite du livre.

Au début des années 1960, une enquête effectuée par la Commission des bibliothèques publiques révèle que 94% des personnes qui vivent dans les communautés rurales n'ont accès à aucun service de lecture publique structuré. Pour améliorer la situation, le ministère des Affaires culturelles va créer les bibliothèques centrales de prêt (BCP). Ces organismes régionaux ont le mandat d'aider à la mise sur pied de bibliothèques publiques dans les municipalités de moins de 5000 habitants du Québec.

La première bibliothèque centrale de prêt (BCP) est créée en 1962 dans la région du Centre-du-Québec, Lanaudière et Mauricie. De 1962 à 1981, 10 autres BCP sont créées pour desservir les régions du Québec. La Côte-Nord est la dernière région à bénéficier de la mise sur pied de cet organisme si on excepte celle des Laurentides qui était desservie jusqu'en 1981 par l'Outaouais.

En 1992, la Loi 52 transforme les bibliothèques centrales de prêt en « Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

1.2 L'organisme

Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord inc. est une corporation privée, sans but lucratif créée en 1979 sous l'appellation *Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord*. La dénomination actuelle a été adoptée en 1994 en vertu de la Loi 52 (Loi sur le ministère de la Culture).

Depuis 2003, à l'instar des autres CRSBP du Québec nous utilisons le vocable **Réseau BIBLIO** pour désigner notre organisme.

1.3 Le territoire desservi et sa population

Avec une superficie de 236 502 km², la Côte-Nord est la deuxième plus grande région administrative du Québec. Elle correspond approximativement à un cinquième du territoire québécois. En 20 ans, la population régionale est passée de 105 200 à 93 932 habitants. Cette chute démographique est l'une des plus importantes au Québec (11.6%). La majorité de la population habite les villes de Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Iles (57%). La baisse démographique affecte le milieu urbain mais elle touche également les communautés rurales de la région.

Les nord-côtiers habitent en majorité le littoral qui s'étire sur près de 1 300 kilomètres entre Tadoussac et Blanc-Sablon. A l'est du territoire, les municipalités de la MRC *Le Golfe-du-Saint-Laurent* (Basse Côte-Nord) ne sont pas reliées au réseau routier avec le reste de la région à l'exception de la communauté de Kégaska.

2. LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN MILIEU RURAL SUR LA CÔTE-NORD

2.1 La situation

A la fin de l'exercice financier 2015-2016 (31 mars) le Réseau BIBLIO de la Côte-Nord était en contrat de services avec 26 municipalités rejoignant ainsi 26 883 citoyennes et citoyens dans les municipalités de moins de 5 000 habitants de la région 09. Il y a environ 10 ans, la population que nous desservions était de 33 124 habitants. Les fusions municipales (\pm 2 256 habitants) et la décroissance démographique (\pm 3 985 habitants) expliquent cette diminution de près de 13%.

Notre réseau de bibliothèques affiliées, au nombre de 28, est sans contredit celui où la taille moyenne des municipalités desservies est la plus basse avec à peine un peu plus de 1 000 habitants.

Tranches de population :	0-500	501-1000	1001-2000	2001-3000	3001 +
Bibliothèques :	13	5	6	2	2

Une partie du financement de notre organisme provient des contributions per capita des municipalités affiliées. Cette source de revenu, n'est plus à la hausse depuis plusieurs années. Malgré une indexation annuelle de la contribution, cette dernière stagne et elle pourrait même aller en décroissant dans le futur selon les prévisions démographiques.

Plusieurs des municipalités de notre réseau sont dites « dévitalisées ». Dans ces communautés, les élus ont souvent à composer avec la menace de fermeture d'institutions, (école, caisse populaire, bureau de poste, etc...). Nous remarquons

depuis quelque temps, que la bibliothèque, fait parfois parti des services menacés. Il s'agit, dans la majorité des cas, du seul lieu culturel accessible pour les citoyens à l'intérieur de la communauté.

2.2 Les services offerts, le rôle et le soutien aux bibliothèques

Au cours des 20 dernières années, l'évolution des technologies de l'information et de communication nous a permis de diversifier les services offerts par les bibliothèques affiliées dans la région. L'informatisation des opérations, l'accès à internet et plus récemment la mise sur pied d'une collection de livres numériques disponibles pour le prêt contribuent à augmenter et diversifier les produits et les services pour les usagers.

En milieu rural, sur la Côte-Nord comme ailleurs au Québec, la bibliothèque publique, en plus de son rôle d'institution culturelle de proximité, doit répondre aux besoins des citoyens en matière d'information, d'éducation et de loisir. Les nord-côtiers doivent y avoir accès peu importe leur lieu de résidence sur notre vaste territoire.

Beaucoup d'efforts doivent être consentis pour soutenir et maintenir adéquatement tout un réseau de bibliothèques affiliés échelonnées tout au long du littoral.

Malgré les avancées technologiques des dernières années le support professionnel, sur place, est toujours requis pour soutenir et faire évoluer notre prestation de services. Cette portion de notre mission est, depuis quelques années, subordonnée à notre capacité financière d'intervenir physiquement sur un aussi grand territoire. Nos bibliothèques doivent pouvoir remplir pleinement leur rôle de lieux multifonctionnels et de premier et principal lieu culturel. Pour y arriver, les personnes responsables du service doivent pouvoir compter sur un support technique et professionnel à distance et sur place également lorsque requis.

2.3 Le partenariat et la collaboration

Les contraintes liées à la géographie physique de notre territoire ont pu, à l'occasion, être atténuées par des ententes de partenariat. Par exemple nous sommes sans doute le seul réseau BIBLIO au Québec qui a eu une entente de services avec une commission scolaire durant 13 ans. La Commission scolaire du Littoral (qui dessert le territoire de la *MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent*) nous a confié la gestion des collections de livres pour les bibliothèques de ses écoles (choix achat, traitement documentaire, circulation etc...). Jusqu'à l'année dernière ce projet nous a permis d'assurer une présence plus constante sur cette portion du territoire nord-côtier où nous avons également des bibliothèques affiliées. Il est important de mentionner, qu'à l'origine, le projet avait été soutenu financièrement par le ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition d'une collection de livres de base. Ce soutien était non récurrent et exigeait, en contrepartie, un investissement à la même hauteur de la commission scolaire sur une période de 5 ans. L'entente coïncidait avec la volonté de la commission scolaire de mettre la lecture à l'avant plan de ses programmes d'éducation; le soutien du ministère de la Culture a constitué un élément déterminant dans sa réalisation.

Notre organisme a aussi collaboré avec la Conférence régionale des Élus, la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications et celle de l'Éducation, le Conseil régional de la Culture et des Communications sur un projet « D'entente relative au développement de l'accès à la lecture et aux bibliothèques ». Le projet nous a permis d'identifier des pistes de collaboration entre les organismes concernés. (bibliothèques affiliées, autonomes et scolaires, organismes culturels, commissions scolaires etc...) pour concerter nos actions (animation de la lecture, rencontres d'auteurs, activités de promotion du livre et de la lecture) et en maximiser les effets positifs sur le lectorat. Malheureusement, l'entente n'a pas été renouvelée et nous n'avons pu conserver la ressource dédiée à la poursuite du projet qui avait été rendu

possible par le biais d'une entente de partenariat dont le financement était assuré en partie par la CRÉ.

Les projets décrits précédemment démontrent l'importance d'agir en interaction avec les différentes instances du milieu. Nous ne pouvons que souhaiter que le renouvellement de la politique culturelle serve de levier pour affronter les défis d'accessibilité à la culture sur tout le territoire du Québec et en particulier dans le milieu rural de notre région.

3. LA POLITIQUE CULTURELLE

3.1 Les grands principes

Les principes proposés pour appuyer le renouvellement de la politique culturelle du Québec sont pertinents. Nous y adhérons dans l'ensemble en portant une attention particulière à ceux qui touchent notre secteur d'intervention et notre réalité régionale. Les principes d'accès, d'équité et d'engagement renouvelé de l'État nous interpellent particulièrement. A l'instar de tous les citoyens du Québec, les nord-côtiers doivent pouvoir accéder à différents produits culturels peu importe le lieu, et la taille de la communauté où ils résident. L'engagement de l'État est primordial pour assurer l'équité d'accès aux ressources culturelles partout et pour tous.

3.2 Les thèmes inspirés des défis d'aujourd'hui

Nul doute que la culture est étroitement liée au développement des régions du Québec. A l'intérieur des thèmes identifiés pour le renouvellement de la politique culturelle certains vocables utilisés nous interpellent comme région « dite éloignée » : synergie, partenariat, instances régionales, interaction etc...

Les activités du Réseau BIBLIO de la Côte-Nord sont subordonnées à plusieurs égards à notre réalité régionale. L'étendue du territoire, la décroissance démographique, les frais inhérents au maintien et à la promotion d'un service de lecture publique dans le milieu rural de la région sont autant de facteurs qui influencent notre fonctionnement régulier. Nous devons trouver des moyens pour contourner ces impacts négatifs. A notre avis, l'interaction, le partenariat et la synergie avec les instances régionales concernées par la culture et plus précisément ceux dédiés à la promotion du livre et de la lecture doivent être favorisés.

Est-ce qu'une politique culturelle peut contenir des éléments pour favoriser le partenariat, la synergie et l'interaction entre les secteurs concernés? C'est à souhaiter.

Par exemple, on peut renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs en favorisant le partage et l'addition des ressources. Des programmes qui visent à améliorer le taux de lectorat, l'alphabétisation, l'accès aux livres devraient contenir des objectifs de partenariats et des incitatifs favorisant la collaboration entre organismes.

D'ailleurs un des axes contenu dans la dernière politique culturelle est toujours fort pertinent à ce sujet :

AXE 3 : L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.

« Mettre en place des mécanismes permanents de concertation entre le ministère de l'Éducation et celui des Affaires culturelles, et produire des outils facilitant la collaboration entre les bibliothèques scolaires et publiques, particulièrement sur le plan du développement des collections, et en ce qui concerne les activités d'animation et le partage de ressources documentaires »

Ceci est un exemple d'incitation au partenariat et à l'interaction entre organismes publics. Ces principes peuvent et doivent s'appliquer à l'action culturelle en région. La nouvelle politique culturelle pourrait contenir des éléments favorisant la collaboration entre les organismes publics concernés en matière de développement et d'accès à la lecture (organismes, municipalités, institutions etc...).

Pour rendre accessible la culture dans les communautés rurales de notre région il faut accepter régulièrement de sortir des sentiers battus. Une approche souple et modulable de la politique culturelle est essentielle. Elle doit permettre de pouvoir déroger à certaines règles « nationales » pour adapter, aux réalités régionales, son soutien au développement culturel.

On peut faire confiance aux citoyens de notre région ainsi qu'aux représentants des organismes culturels, des municipalités et des instances régionales pour exprimer les besoins de développement et d'accès aux produits culturels des nord-côtiers.

(1) La politique culturelle du Québec, 1992, p. 148

CONCLUSION

L'engagement de l'État est essentiel pour rendre accessible, à la grandeur du Québec, l'accès à la culture. C'est une question d'équité entre les citoyens et les régions du Québec.

La situation décrite dans les pages précédentes témoigne de la problématique de soutenir et maintenir un service de bibliothèques publiques dans les municipalités de moins de 5 000 habitants de la région 09.

Du point de vue du financement, nous sommes conscients que la formule de soutien à notre réseau, per capita, sera toujours plus élevée pour une vaste région peu densément peuplée. La collaboration et le partenariat représentent sans doute une partie de la solution pour maximiser les investissements visant l'accès à la lecture. Il faudra mettre en place des mécanismes pour y arriver. Cependant, la politique devra garantir l'accès à tous les québécois, peu importe l'endroit où ils demeurent, à un service de lecture publique de qualité.

Le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique affirme « *que tous les citoyens peu importe leur lieu de résidence, ont droit à un accès libre et sans restriction à l'information, à des ressources et à des services diversifiés qui leur permettent de développer leur connaissance, leur créativité, leur sens démocratique et leur responsabilité citoyenne* ».

Plus près de nous, on ne peut passer sous silence les propos d'un grand promoteur de la culture au Québec qui a d'ailleurs présidé le Groupe conseil dont les travaux ont conduit à la rédaction de la politique culturelle du Québec en 1992.

Lors d'une allocution prononcée il y a plus de 30 ans maintenant monsieur Roland Arpin, avait décrit le rôle et l'importance de la bibliothèque publique en milieu rural.

« Plus qu'un organisme de service public, la BCP doit s'affirmer dans les collectivités comme un centre de culture et un agent de développement régional. La polyvalence est une caractéristique de bien des organisations dans de petites collectivités en raison des faibles bassins de population. Cela se vérifie aussi bien dans le domaine culturel que dans le domaine social ou commercial. Si le marchand général offre une somme de produits allant des matériaux de construction aux produits de beauté, pourquoi une BCP serait-elle confinée à n'offrir que des livres alors qu'elle dispose des moyens à faire plus ». (2)

Ce visionnaire posait les fondements de l'évolution des bibliothèques publiques ; le rôle de la bibliothèque comme 3ième lieu public d'appartenance pour les citoyens de la communauté y prend tout son sens.

Le renouvellement de la politique culturelle du Québec devrait nous donner les outils nécessaires à la poursuite de cet objectif.

(2) ARPIN, Roland, Conférence prononcée par Roland Arpin, Sous-ministre aux Affaires culturelles, Alma, 10 juin 1983